



85 rue Charlot - 75003 Paris
01 40 29 14 40
cgt.paris@wanadoo.fr



Les travailleurs Sans Papiers grévistes De la Société ASTEN, sous traitant RATP, Evacués par la police !!!!

Sur demande de la Direction Générale de la RATP, la Police intervient « sans mandat de justice » sur le site de Championnet pour évacuer 23 Travailleurs en grève qui exigeaient leur régularisation.

Ces 23 salariés travaillent pour la RATP depuis des années. Dans le cadre d'un marché, la RATP sous traite la réfection du bitume sur les quais du métro. L'entreprise sous-traitante ASTEN embauche depuis des années, exclusivement, via des entreprises d'intérim.

Personne ne peut ignorer qu'il s'agit de Travailleurs Sans Papiers. Quel travailleur accepterait de travailler la nuit pendant 8 heures, sans pause, à charrier sur la tête des dizaines de kilos de gravats, à transporter des sceaux de 50 kg de bitume à 250 degrés ? Et tout cela, sans aucune protection ! C'est pour toutes ces raisons que ces salariés se sont mis en grève sur le site RATP de Championnet. Le donneur d'ordres est le premier responsable !

Cette évacuation annoncée et assumée par communiqué de presse de la RATP s'est produite à 19 h 00. La Police a poussé les grévistes, les militants syndicaux et Associatifs, les Elus et soutiens, hors de l'entreprise et les a « accompagné » à la station de métro la plus proche dans une marche « lente » d'une heure et demie.

Ce geste, de violence fait à des salariés, n'exonère en aucun cas, la RATP de ses responsabilités de « donneur d'ordres ». Responsabilité qu'elle le reconnaît d'ailleurs implicitement dans son communiqué du 13 octobre 2009.

En revanche, les images des Travailleurs Sans Papiers d'Asten diffusées au Journal Télévisé de 13 h 00 par France 2 sont en contradiction avec les propos rassurants de la RATP.

L'union départementale CGT de Paris, la CGT, l'Union CGT RATP réaffirment, avec force que le gouvernement doit cesser l'hypocrisie et éditer une circulaire de régularisation des Travailleurs Sans Papiers définissant des critères améliorés, simplifiés et appliqués, à l'ensemble du territoire.

Paris, le 14 octobre 2009